

SANTE VERTE SAS 11-19 Rue de Tauzia 33800 Bordeaux

SAS au capital de 10 467 192€ SIRET 891 282 998 00014 RCS Bordeaux 891 282 998

N° de TVA FR 65891282998 www.sante-verte.com

DATE: 29/01/24

Facture N° FF386558

Service Client 0805 690 242 - infos@sante-verte.com

NUMERO CLIENT 83PHSOLEIL01

NOM CLIENT PHARMACIE DE LA LAOUVE

DELEGUE 305 DUTRONC Celine

N° TVA FR43524437365

ADRESSE DE LIVRAISON PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DU PRUGNON

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

FRANCE

REFERENCE

ADRESSE DE FACTURATION :

PHARMACIE DE LA LAOUVE 291 CHEMIN DU PRUGNON

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

FRANCE

Pour l'envoi de vos chèques : Santé Verte SAS. 11-19 rue de Tauzia 33800 Bordeaux

Toutes vos pièces comptables sont disponibles en téléchargement sur votre espace professionnel, à l'adresse suivante : www.sante-verte.com

REFERENCE	DESIGNATION/EAN	N° LOT	DLUO	QTE	PU HT	REMISE	PU NET	MONTANT HT	TVA
ZZCOLIS	BON DE LIVRAISON: 7064780			1	0,00		0,00	0,00€	
PHSV298	SV ACTIRUB SPRAY BUCCAL 15ML	128840	31/12/26	24	7,65	52%	3,67	88,13€	04
	EAN: 3700695221014 Code fiscal: 2106909855								
PHSV275	SV ACTIRUB SACHETS 15U	A240J	31/03/26	12	9,28	52%	4,45	53,45€	04
	EAN: 3700695220529 Code fiscal: 21069092								
PHSV299	SV ACTIRUB SIR TX 150ML (DM)	23060014		36	7,28	52%	3,49	125,80€	03
	EAN: 3700695221021 Code fiscal: 300490000								
PHSV299	SV ACTIRUB SIR TX 150ML (DM)	23060015	30/06/26	12	7,28	52%	3,49	41,93€	03
	EAN: 3700695221021 Code fiscal: 300490000								
PHSV300	SV ACTIRUB BAUME PECT 40ML	23134	31/07/26	6	6,96	52%	3,34	20,04€	03
	EAN : 5060072733027 Code fiscal : 33079000								
PHSV297	SV ACTIRUB PASTILLES 15u	A208J	31/07/26	12	5,74	52%	2,75	33,06€	04
	EAN: 3700695220536 Code fiscal: 2106909260								

BIO: Produits issus de l'agriculture Biologique FR-BIO-01

MONTANT HT	TRANSPORT	TVA	MONTANT TVA	TOTAL TTC
174,64€	0,00€	04=5,5%	9,61€	184,25€
187,77€	0,00€	03=20%	37,55€	225,32€
	0,00€			0€
	0,00€			0€

Banque CIC nord OUEST IBAN: FR76 3002 7175 3600 0201 1930 127 BIC CMCIFRPP

DATE D'ÉCHÉANCE	MONTANT	CONDITIONS DE REGL
29/03/24	409,57€	LCR

CONDITIONS DE LIVRAISON: CSP

0,00€	NUMERO CLIENT :
362,41€	TOTAL HT :
47,16€	TOTAL TAXE :
409,57€	TOTAL TTC :
409,57€	NET A PAYER : (EUR)

GROUPE NATURAL SANTÉ CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2023

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») constituent le socie unique de la négociation commerciale entre les sociétés du Groupe Natural Santé (c'est-à-dire Sante Verte Limited UK, Sante Verte SAS en France Natural Santé France, Natural Distribution France et Santé Verte France) (ci-après dénommées le « Fournisseur ») et leurs clients, notamment les magasins bio, les officines de pharmacie présentes au stade de la vente au détail, et autres clients vai internet (les « Acheteurs » ou individuellement! « Acheteur »), dénommés ensemble les « Parties ». Les CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Fournisseur fournit aux Acheteurs qui lui en font la demande, via le site Internet du Fournisseur, par contact direct ou via un support papier,les produits qui entrent dans la gamme du Fournisseur (les « Produits »).

1.2. Les CGV sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demander auprès du Fournisseur.

Les CGV s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par les Acheteurs auprès du Fournisseur, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions de de la vente de la vente

générales d'achat.

1.3. Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation sans réserves des présentes CGV.

1.4. Les Parties peuvent néanmoins établir des conditions de vente particulières, qui prévaudront en cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières de vente. En présence de conditions de vente particulières, celles-ci pourront notamment figurer sur le bon de commande de l'Acheteur ou la proposition commerciale du Fournisseur.

2. TARIFS
2.1. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront adico.

2.2. Les Produits sont fournis aux tarifs mentionnes au bareme du Fournisseur, et, le cas echeant, dans le bon de commande de l'Acheteur, tel qu'approuve par le Fournisseur.

Les prix sont nets et hors taxes et frais de douane éventuels, frais d'emballage et de port java lu clad désigné par l'Acheteur inclus. Des conditions tarifaires particulières particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités de la commande de l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison ou les délais et conditions de livraison. Une offre commerciale particulière sera alors présentée à l'Acheteur par le Fournisseur.

2.3. Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Fournisseur et à sa seule discrétion, qu'après signature par l'Acheteur d'un bon de commande spécifique et a justement éventuel du prix. Pour être valable, toute modification des conditions tarifaires doit être confirmée par écrit par le Fournisseur.

3. COMMANDES

ndes des Acheteurs doivent être confirmées au moyen d'un bon de commande.

3.1. Les commandes des Acheteurs doivent être confirmées au moyen d'un bon de commande.
3.2. Les ventes de Produits ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur, par le Fournisseur, qui s'assurera notamment de la disponibilité des Produits demandés.
L'acceptation expresse de commande du Fournisseur sera matérialisée par (i) la signature du bon de commande par un signataire autorisé du Fournisseur, (ii) l'acceptation de commande via le site Internet dédié du Fournisseur ou
(iii) une confirmation adressée par email par un signataire autorisé du Fournisseur.
3.3. Le Fournisseur se réserve le droit, à son entière discrétion, de refuser des commandes d'Acheteurs de ses Produits.
3.4. Aucune commande inférieure aux volumes définis sur la liste de colisage en vigueur à la date de la commande ne pourra être acceptée.
3.5. Pour tout nouvel Acheteur, un RIB, le numéro de SIRET et un numéro de TVA intracommunautaire sont indispensables avant la première livraison.
3.6. En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par le Fournisseur moins de 48 heures avant la date prévue pour la remise des Produits au transporteur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 30% du prix total HT des Produits sera acquise au Fournisseur et facturée à l'Acheteur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.
4. LURRAISON

4. LIVRAISON
4.1. Les Produits seront livrés par remise directe des Produits à l'Acheteur, à l'adresse désignée par l'Acheteur en France Métropolitaine ou à Monaco, dans un délai de trois à cinq jours ouvrés à compter de l'acceptation par le Fournisseur du bon de commande de l'Acheteur.
4.2. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Fournisseur ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas dix jours ouvrés. En cas de retard supérieur à dix jours

4.3. La responsabilité du Fourisseur ne pourra en aucun cas être engagée a l'égard de l'Acheteur en cas de retard de livraison n'excédant pas dix jours ouvrés. En cas de retard supérieur à dix jours ouvrés, l'Acheteur pourra uniquement demander la résolution de la vente, à l'exclusion de toute demande de dommages et intérêts.
4.3. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.
4.4. L'Acheteur est tenu de réceptionner les Produits et vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur, les Produits livrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'Acheteur disposera d'un délai de deux jours ouvrés à compter de la livraison des Produits pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du Fournisseur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur. Le Fournisseur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé j l'Acheteur.
5. CONDITIONS DE PAIEMENT
5.1. Le prix est payable en totalité, par virement, L.C.R. ou par chèque, dans le délai convenu lors de la confirmation de la commande et, en tout état de cause, dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture.
5.2. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au daté de cause.

5.2. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà de ce délai, des pénalités de retard calculées au taux de 12% du montant TTC du prix figurant sur la facture seront automatiquement et de

5.2. En das de retard de patement et de versement des sommes dues par l'Acheteur de de ce derai, des penalites de retard calculees au taux de 12% du montant 11°C ou prix igurant sur la racture seront automatiquement et de plein droit acquis au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.
5.3. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros sera due par l'Acheteur, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le c de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justifications.
5.4. Sauf mention sur la facture, aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement avant la date indiquée sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes CGV.
5.5. En aucun cas, un paiement ne pourra être suspendu ou faire l'objet d'une compensation en l'absence d'un accord écrit du Fournisseur.

6. RABAIS, REMISES ET RISTOURNES ET AUTRES ACCORDS COMMERCIAUX
6.1. L'Acheteur pourra bénéficier des remises et ristournes figurant au tarif du Fournisseur au jour de la commande, en fonction des quantités acquises ou livrées par le Fournisseur, en une seule fois ou un seul lieu, et de la régularit de ses commandes. Celles-ci pourront être expressément prévues aux conditions particulières de vente.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES

7.1. Le transfert de propriété des Produits au profit de l'Acheteur ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

7.7.2. Jusqu'au paiement intégral, les Produits sont sous la responsabilité de l'Acheteur, lequel supporte les risques qu'ils pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit et se doit de conserver les Produits identifiabl en bon état de conservation et de présentation et individualisés et s'engage à ne pas nantir, gager et plus généralement à ne pas constituer, à quelque titre que ce soit des suretés sur les Produits, et ne pas accepter la constitution ces droits du fait de tiers, notamment en faisant valoir la clause de réserve de propriété contre toute procèdure de saisie éventuelle.

ces droits du fait de tiers, notamment en faisant valoir la clause de reserve de propriete contre toute procedure de saisie eventuelle.

8. RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR ET GARANTIE

8.1. Les Produits bénéficient d'une garantie d'une durée de deux ans, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Cette garantie e joue pas pour les vices apparents, couverts par l'article 4.4 des présentes CGV.

8.2. La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Foundit ven

8.4. Toute garantie est exclue en cas de (i) stockage non-conforme aux instructions du Fournisseur, (ii) négligence de l'Acheteur ou de ses préposés, (iii) altération normale du Produit, (iv) transformation du Produit, (v) utilisation du Produit non-conforme aux instructions prescrites dans sa notice.
8.5. Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de huit jours à compter de leur découve

9. MODALITÉS DE REVENTE.
9.1. Les Produits ne peuvent être revendus qu'à des particuliers dans l'enceinte d'un point de vente physique permanent ou sur internet, sous condition d'un agrément préalable du Fournisseur.

9.2. Cet agrément internet devra faire l'objet d'un accord spécifique entre le Fournisseur et l'Acheteur, qui pourra notamment, (i) imposer à l'Acheteur des normes de qualité, une charte graphique et/ou des standards de présentatic des Produits, (ii) interdire à l'Acheteur de recourir à des plateformes tierces, (iii) mettre en place une grille de prix de revente conseillés, sans imposition d'un prix fixe ou minimum et/ou (iv) imposer à l'Acheteur de disposer en parallèle de plateformes physiques de distribution.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1. Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférant aux Produits.
10.2. Le Fournisseur autorise l'Acheteur à faire usage des droits de propriété intellectuelle liés aux Produits commandés afin de promouvoir et de commercialiser les Produits dans la limite et le strict respect des présentes CGV ou, le cas échéant, de conditions de vente particulières qui v dérogeraient.

11. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE
11.1. TOUTE ACTION EN JUSTICE FORMÉE PAR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES CONTRE L'AUTRE PARTIE EN RELATION AVEC L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION ET/OU LA RÉSILIATION DE LEUR RELATION COMMERCIALE D
L'ÊTRE EXCLUSIVEMENT DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.
11.2. TOUT DIFFÉREND ENTRE LES PARTIES EN RELATION AVEC L'INTERPRÉTATION, L'EXÉCUTION ET/OU LA RÉSILIATION DE LEUR RELATION COMMERCIALE SERA REGI EXCLUSIVEMENT PAR LE DROIT FRANÇAIS.

12. CONFIDENTIALITÉ

12.1. Chaque Partie s'engage à maintenir confidentielles l'ensemble des informations dont elle aurait eu connaissance concernant directement ou indirectement l'autre Partie dans le cadre de leur relation commerciale, de sorte que testites informations ne devront être ni divulguées, ni susceptibles d'être divulguées à un tiers. Chaque Partie veillera à respecter et à faire respecter cette obligation de confidentialité par les membres de son personnel. ACTIONS DE COMMUNICATION 13.1. Dans l'hypothèse où l'Acheteur souhaiterait réaliser des actions de communication, quelle qu'en soit la forme et le support, concernant les Produits, il s'engage à obtenir l'agrément préalable écrit du Fournisseur aux fins de

vérification que l'action envisagée est conforme à l'image de marque des Produits et respecte les obligations règlementaires qui les régissent.

14 - INFORMATIQUE ET LIBERTES - TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU CLIENT POUR LES BESOINS DE LA GESTION DE SES COMMANDES

DU CLIENT POUR LES BESOINS DE LA GESTION DE SES COMMANDES

14.1. GROUPE NATURAL SANTÉ met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- l'intérêt légitime poursuivi par GROUPE NATURAL SANTÉ lorsqu'elle poursuit les finalités suivantes :

- prospection et animation ;

- gestion de la relation avec ses Clients et prospects ;

- organisation, inscription et invitation aux événements de GROUPE NATURAL SANTÉ ;

- l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'elle met en œuvre un traitement

ayant pour finalité :
• la production, la gestion, le suivi des dossiers de ses Clients ;

· le recouvrement

le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'elle met en oeuvre un traitement ayant pour

finalité:

- la facturation;
- la comptabilité

- la facturation;
- la comptabilité

GROUPE NATURAL SANTÉ ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la règlementation en vigueur.

14.2. Les données des prospects sont normalement conservées pendant une durée maximale de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements de GROUPE NATURAL SANTÉ n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de GROUPE NATURAL SANTÉ, ainsi qu'à ses prestataires informatiques.

14.3. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interropation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

d interrogation, de ilimitation, de portabilité, e enacement. Les personnes concernées par les traitements mis en oeuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ays comme base juridique l'intérêt légitime de GROUPE NATURAL SANTÉ, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissal la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@natural-sante.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante, accompaç d'une copie d'un titre d'identité signé : GROUPE NATURAL SANTÉ, 11-19 RUE DE TAUZIA, 33800, BORDEAUX.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

14.4. Les informations personnelles collectées par GROUPE NATURAL SANTÉ lors de toute commende du Client sont nécessaires pour la gestion de sa commande par GROUPE NATURAL SANTÉ et ses partenaires commerciaux.